RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

1+1
Société à responsabilité limitée
Au capital de 1 EUROS
Siège social : 11 CHEMIN DE MALEPERE
31400 TOULOUSE
RCS TOULOUSE 534 643 085

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 11 SEPTEMBRE 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX,

LE ONZE SEPTEMBRE,

A DIX HEURES,

La Société JPO, Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros, ayant son siège social [redacted] immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de TOULOUSE sous le numéro 941 298 804,
Représentée par Monsieur Stéphane ODDOS en sa qualité de Président,

Propriétaire de la totalité des 1 parts sociales de 1 euros composant le capital social de la Société 1+1,

Associée Unique de ladite Société,

Après avoir pris connaissance du rapport de la gérance,

A pris les décisions suivantes :

- Constatation de la reconstitution des capitaux propres,

- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associée Unique constate qu'à la suite de réalisation de bénéfices suffisants, les capitaux propres de la Société sont reconstitués à hauteur de la moitié au moins du capital social et qu'en conséquence, il convient, conformément aux dispositions des articles L. 223-42 et R. 123-66 du Code de commerce, de faire procéder à une inscription modificative au Registre du commerce et des sociétés relatives à la régularisation de la situation de la Société.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associée Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

SAS JPO
Représentée par son Président
Monsieur Stéphane **ODDOS**

